SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Cannage paillage en ameublement)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Cannage-paillage, veuillez visiter :
capcannagepaillage.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, VOLET ORAL HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

oefficient : 3 pour l'unité UG1, sans coefficient distinct pour l'EMC Durée : 2 heure

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Le candidat dispose du document tiré au sort pendant les 5 minutes de préparation.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie et accès aux services publics (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ORAL HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC : CENTRE D'EXAMEN DE L'ACADÉMIE DU CANDIDAT

Le volet histoire-géographie-EMC est un oral de 15 minutes comprenant 5 minutes de préparation, puis une présentation suivie d'un échange avec l'examinateur. Le candidat prépare une liste de six documents, avec un document pour chacun des deux thèmes d'histoire, des deux thèmes de géographie et des deux thèmes d'EMC. Un thème est tiré au sort. Le candidat présente le document correspondant au thème tiré et répond aux questions de l'examinateur.

Le présent dossier fournit des ressources documentaires pour l'étude de la laïcité, de l'accès aux services publics et de la citoyenneté. Les trois parties ci-dessous structurent les compétences et les questions mobilisables pendant l'oral. Elles ne constituent pas une épreuve écrite autonome. Le barème présenté est ramené sur 20 points pour expliciter les critères d'évaluation.

Pour l'EMC, le candidat explique le document, mobilise des connaissances et des notions du programme, construit un jugement argumenté et explicite les valeurs et principes de la République concernés.

PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)

Situer une source, en expliquer le sens et en apprécier la portée

À partir du document DT 1 et, si le thème tiré au sort le permet, de ses deux extraits, présentez le contexte de rédaction, expliquez les principes énoncés et montrez ce que la confrontation des textes permet de comprendre.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur institutionnel de chacun des deux extraits du DT 1. Situez brièvement leur contexte politique et juridique.

1.2 (3 points) Expliquez les principes énoncés dans l'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 et dans l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958. Relevez un point commun entre ces deux textes.

1.3 (4 points) Confrontez les deux extraits : montrez comment la Constitution de 1958 reprend et complète le principe de laïcité. Présentez la portée de ces textes et indiquez une limite de ce que ces seuls extraits permettent d'affirmer sur l'application concrète de la laïcité.

PARTIE 2 : Géographie et accès aux services publics (7 points)

Lire des données spatiales et construire une réponse argumentée

À partir du DT 2, décrivez les écarts d'accès aux services publics entre les trois communes fictives étudiées. Appuyez votre réponse sur les données du tableau et proposez une mesure d'aménagement argumentée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Distance et desserte des trois communes étudiées

Commune	Population	Distance au service public le plus proche	Liaisons de transport collectif par jour
Bourg-Centre	12 400 habitants	1 km	18
Val-des-Bois	3 100 habitants	14 km	4
Plateau-Neuf	850 habitants	27 km	1

Données construites pour le sujet. Les distances sont mesurées par la route jusqu'au service public le plus proche.

2.1 (3 points) Comparez la situation de Bourg-Centre et de Plateau-Neuf en utilisant au moins deux indicateurs du DT 2. Quel contraste territorial ces données mettent-elles en évidence ?

2.2 (4 points) Complétez le tableau du DR 1 avec une difficulté rencontrée par les habitants de Val-des-Bois et une mesure d'aménagement adaptée. Justifiez votre proposition à partir des données du DT 2.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Analyser une situation civique et argumenter à partir des principes de la République

Une apprentie majeure publie sur un réseau social une critique argumentée de la fermeture annoncée d'un service public dans sa commune. La publication ne contient ni menace, ni injure, ni révélation de données personnelles. Un élu local lui demande de la supprimer au motif qu'elle devrait, en tant qu'apprentie, s'abstenir de critiquer une décision publique. Appuyez-vous sur le DT 3 pour analyser la situation.

3.1 (2 points) Expliquez en quoi la publication relève de la liberté d'expression et indiquez pourquoi cette liberté s'exerce dans le cadre de la loi. Distinguez la critique d'une décision publique de l'injure ou de la menace.

3.2 (2 points) Formulez une réponse argumentée à l'élu. Mobilisez au moins deux notions parmi citoyenneté, responsabilité, débat démocratique et État de droit, puis proposez une manière de participer au débat local dans le respect des personnes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LAÏCITÉ : DEUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

Extrait A : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1. « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Source : loi du 9 décembre 1905, publiée au Journal officiel de la République française.

Extrait B : Constitution du 4 octobre 1958, article 1. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Source : Constitution du 4 octobre 1958, texte en vigueur, article 1.

Les extraits sont reproduits pour l'étude. La loi de 1905 établit notamment la liberté de conscience et encadre le libre exercice des cultes. La Constitution de 1958 inscrit la laïcité parmi les caractères de la République et affirme l'égalité devant la loi ainsi que le respect des croyances.

DT 2 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DANS TROIS COMMUNES

Les données ci-dessous décrivent trois communes fictives d'un même territoire rural. La distance correspond au trajet routier jusqu'au service public le plus proche. Le nombre de liaisons indique le total des départs de transport collectif dans les deux sens au cours d'une journée ordinaire. Ces données permettent de comparer des situations d'accès ; elles ne décrivent pas une enquête nationale.

Données territoriales des communes étudiées

Commune	Population	Distance au service public le plus proche	Liaisons de transport collectif par jour
Bourg-Centre	12 400 habitants	1 km	18
Val-des-Bois	3 100 habitants	14 km	4
Plateau-Neuf	850 habitants	27 km	1

Jeu de données construit pour le sujet.

DT 3 : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ DANS LE DÉBAT PUBLIC

Constitution du 4 octobre 1958, article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

FormaV - document d'entraînement non officiel

Situation. Une apprentie majeure publie sur un réseau social une critique argumentée de la fermeture annoncée d'un service public dans sa commune. Elle ne menace personne, n'injurie personne et ne révèle aucune donnée personnelle. Un élu local lui demande de supprimer son message au motif qu'elle devrait, en tant qu'apprentie, s'abstenir de critiquer une décision publique.

La liberté d'expression protège la possibilité de participer au débat public. Elle s'exerce dans les limites prévues par la loi, notamment le respect des droits d'autrui et l'interdiction des propos illicites.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les deux dernières colonnes. Appuyez-vous sur les données du DT 2 et rédigez une justification concise de votre proposition.

Difficulté d'accès et proposition d'aménagement

Commune	Donnée utile du DT 2	Difficulté possible pour les habitants	Mesure d'aménagement proposée et justification
Val-des-Bois	14 km du service public le plus proche ; 4 liaisons de transport collectif par jour	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Cannage-paillage, classés par épreuve et par année :
capcannagepaillage.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Cannage-paillage reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capcannagepaillage.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.